

"Nous sommes les premières femmes à commencer cette expérience de maire. Nous sollicitons le soutien des populations afin de réussir notre mission", déclare Pascaline Ngakoli, investie maire d'Etoumbi, dans la Cuvette Ouest (nord du Congo).

"Nous devons montrer ce que la femme peut donner dans une communauté. Nous sommes mises à l'épreuve car depuis longtemps, les hommes ne nous ont pas cédé la place", indique Marie-Thérèse Laurentine Ndembo-Milongo, maire de Boko dans le Pool (sud du pays).

Ancienne députée de Mokeko (2002-2007) dans la Sangha au nord, Mélanie Ndouane-Kondzo a été nommée maire de cette même commune. "Il s'agit pour nous de relever le défi du développement, et mériter encore la confiance du gouvernement", affirme-t-elle.

Sur 52 communes urbaines créées entre 2009 et 2010, au total 17 sont dirigées par des femmes nommées en mars 2011 par un décret présidentiel. Selon la loi congolaise, les responsables de ces mairies ne sont pas élus, mais nommés, contrairement aux six principales villes du Congo qui élisent leurs maires.

Mais, beaucoup de femmes qui saluent cette action du gouvernement, n'approuvent pas ces nominations. "Ce n'est pas ce que nous attendions. Il nous faut plutôt une loi, ou un quota adopté au parlement pour accéder aux fonctions électives ou administratives", déclare Geneviève Ngouma de l'organisation non gouvernementale Femmes Debout, basée à Pointe-Noire, la capitale économique du pays.

"Ces nominations vont créer la confusion entre la volonté politique du gouvernement et notre désir de nous doter des instruments juridiques pour accéder au pouvoir politique", souligne Suzanne Somboko, secrétaire exécutive du Centre de promotion de la femme en politique, basé à Brazzaville, la capitale congolaise.

"Nous n'allons pas cracher dessus, car il s'agit d'une réelle reconnaissance du rôle de la femme au Congo. Mais nous volons plus; une loi, c'est plus sécurisant", insiste Alida Ngondo, une femme juriste.

Pour sa part, Constance Mafoukila, responsable des questions de genre au bureau du Fonds des Nations Unies pour la population à Brazzaville, s'interroge: "Ne sommes-nous pas en droit d'attendre mieux?" Elle estime toutefois qu'il s'agit "d'un début de mise en œuvre des engagements du gouvernement".

En effet, le président congolais Denis Sassou Nguesso annonçait, en août 2010, la volonté du gouvernement de pratiquer la parité entre homme et femme à tous les niveaux. Pourtant, le gouvernement formé après cette annonce, ne comporte que quatre femmes sur les 37 ministres, soit 10,8 pour cent seulement.

Les femmes plaident pour l'adoption d'une loi sur la parité. Le projet de cette loi est déjà envoyé au parlement et pourrait être examiné en juillet. Elle prévoit l'accès de 30 pour cent des

femmes aux fonctions politiques et administratives, tel que l'exige l'Union africaine.

De nombreuses organisations de femmes se mobilisent afin que cette loi soit promulguée cette année. "Nous avons tenu un atelier où 400 femmes ont participé et toutes ont dit oui à une telle loi", affirme Somboko, ajoutant: "Nous craignons que cette loi ne nous aide pas aux législatives de 2012, car il faut aussi modifier la loi électorale et le temps presse".

Pour Mafoukila, beaucoup de choses doivent encore être faites: "Le suivi du processus d'adoption par le parlement, l'élaboration et l'adoption des textes sectoriels d'application, la conscientisation et l'organisation efficiente des femmes pour une meilleure responsabilisation".

Certaines églises sont favorables à cette loi. "En tant que pasteur, nous ne pouvons pas empêcher les femmes d'aller loin. Mon rêve, c'est de voir un jour une femme présidente de la République", déclare Germain Loubota, président du Conseil des églises au Congo.

Jusqu'en 2011, une seule femme, Fernande Marie-Catherine Dekambi, était maire d'un arrondissement à Pointe-Noire. Et aucune femme n'est à la tête de l'un des 86 districts que compte le pays.

Le système qui conduit à l'élection des maires étant un scrutin de listes, les femmes ont très peu de chance, car elles n'occupent que le milieu et la queue de ces listes. Les partis politiques, dans lesquels elles évoluent, privilégient les hommes.

Pourtant, l'article 61 de la loi électorale de mai 2007 "exhorte la représentativité des femmes à raison de 15 pour cent des candidatures" sur ces listes. Mais la loi ne prévoit aucune sanction contre ceux qui ne respecteraient pas cette disposition.

En 2007, à peine dix femmes ont été élues députées sur 137 sièges. Au Sénat, on compte huit femmes sur les 72 élus. Lors de l'élection présidentielle de 2009, aucune femme n'était candidate. En 2008, les femmes ont pu arracher une centaine de sièges de conseillers sur les 846.

Certains analystes estiment que les femmes ne font pas assez d'efforts pour s'émanciper en politique. «Ce qui nous manque, c'est parfois le courage politique, auquel s'ajoutent les problèmes liés au poids des coutumes et de l'éducation. Il y a aussi l'influence de l'époux, sinon il y a des femmes compétentes», souligne Hortense Lembela, enseignante à l'Université de Brazzaville. (FIN/2011)